



## La Fédération CGT Santé Action Sociale n'ira pas aux vœux du Ministre du Travail, de l'Emploi et des Solidarités

COMMUNIQUE DE PRESSE

En ce début d'année 2011, les attentes des salariés et des retraités de la santé et de l'action sociale, du privé comme du public, sont très nombreuses.

Ils aspirent à l'amélioration de leurs conditions de travail, à de réelles augmentations des salaires et des pensions, à la juste reconnaissance de leurs qualifications, à une vraie politique de l'emploi et de la formation, à des garanties sur l'amélioration de leur statut et de leurs conventions collectives, à la reconnaissance de la pénibilité pour tous ceux dont les métiers sont pénibles.

Depuis de années, ils se mobilisent pour faire aboutir leurs revendications.

En 2010, ils ont massivement participé au mouvement unitaire contre la réforme des retraites. Dans un secteur particulièrement féminisé, après avoir imposé les ordres professionnels, nos gouvernements décident d'inclure dans le cadre de la loi, la suppression de la reconnaissance de la pénibilité (possibilité de départ anticipé à partir de 55 ans) pour la profession infirmière en s'appuyant sur le protocole de février 2010 sur la réforme statutaire des catégories A et B, qui instaure un droit d'option, rejeté par la majorité des organisations syndicales.

Depuis des années, réforme après réforme, par l'absence de moyens financiers répondant aux besoins des populations, ils subissent les conséquences d'une politique libérale qui démantèle le service public et ne profite qu'aux actionnaires.

La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, rejetée massivement par les personnels, en dit long sur la volonté d'un dialogue social démocratique inexistant. Ce gouvernement ne peut pas laisser croire que toutes ces réformes ne s'inscrivent pas, à terme, dans une remise en cause de notre système de protection sociale.

L'ouverture du débat sur l'autonomie et la perte de la dépendance devra faire la preuve du contraire.

Tous les employeurs - public, associatifs ou privé lucratif, du sanitaire, du social ou du médico-social utilisent la gestion des personnels comme variable d'ajustement (plans sociaux, suppressions de postes, fin massive de contrats...). De nombreuses luttes ont eu lieu dans les établissements publics, dans la Branche Associative Sanitaire et Sociale et dans de nombreuses structures du privé lucratif avec des mouvements de grève importants.

Les annonces sur la remise en cause du statut des fonctionnaires est à mettre en parallèle avec les attaques des conventions collectives.

Dans ce contexte, la Direction fédérale CGT de la santé et de l'action sociale a décidé qu'elle n'assisterait pas aux vœux du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé, ni à ceux de ses autres ministres de tutelle.

La Fédération appelle les salariés et les retraités de la santé et de l'action sociale, à construire dès ce début d'année, les conditions de poursuite de la mobilisation sur les lieux de travail.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale revendique l'ouverture urgente de négociations, pour porter ses propositions sur l'emploi, la formation, les salaires, la pénibilité, les conditions de travail pour l'ensemble du secteur sanitaire et social.

L'année 2011 doit se placer sous le signe de la conquête et du progrès social.

Fait à Montreuil, le 10 janvier 2011

N° 136

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil  
Cedex

Tél : 01 48 18 20 98  
Fax : 01 48 57 56 22  
E-Mail :

com@sante.cgt.fr